

— L'élevage des écrevisses : la problématique mondiale et les difficultés en France —

The world crayfish consumption is provided for 75 % by catching in wild areas and for 25 % by the exploitation of earthen ponds and of tanks. The improvement of the aquaculture methods for some species have allowed to reach a production between 1 and 2 mt/ha/year. The European crayfish, which has been the first exploited for consumption, is now replaced by crayfish belonging to the tropical and subtropical species. The large quantities and the low cost of these crayfish can explain that the price for the fresh and frozen crayfishes sold on the market has been decreasing for 10 years. In France, the consumption of crayfish stays always at a high level, but the national production is too low and it is necessary to import. The European crayfish is most generally produced in extensive ponds and is sold for consumption on local markets at a price higher than the one of the imported fresh crayfish. The French legislation allows to carry and to sell as live crayfish only the native ones. / La production mondiale d'écrevisses est satisfaite à 75 % par les captures dans le milieu naturel et à 25 % par la gestion de plans d'eau ou de bassins, qui avec une intensification progressive, permettent d'atteindre un rendement de 1 à 2t/ha/an . Depuis une trentaine d'années, des espèces tropicales ou subtropicales ont progressivement supplanté les espèces européennes. Les grandes quantités produites et surtout le faible coût de la main d'oeuvre dans les pays asiatiques expliquent que le prix des écrevisses vivantes ou surgelées mises sur le marché international est en diminution régulière depuis 10 ans. Pour approvisionner son marché intérieur, la France doit faire appel à des importations régulières. Les espèces autochtones produites en France proviennent le plus souvent d'étangs gérés suivant un mode extensif et sont destinées à un marché de proximité, avec des prix de vente supérieurs à ceux des écrevisses vivantes d'importation. La réglementation française n'autorise à transporter et à vendre à l'état vivant que les écrevisses autochtones.

Auteurs du document : Roqueplo, C.

Mots clés : ASTACUS ASTACUS, ASTACUS LEPTODACTYLUS, ASTACIDAE, PRODUCTION, ELEVAGE, MARCHÉ, COMMERCE INTERIEUR, PACIFASTACUS LENIUSCULUS, PROCAMBARUS CLARKII, CHERAX DESTRUCTOR, CHERAX TENUIMANUS, PRODUCTION, ANIMAL HUSBANDRY, MARKETS, DOMESTIC TRADE

Date : 2000

Format : text/xml

Source : 8401

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : Date de dépôt: 2005-07-18 - Tous les documents et informations contenus dans la base CemOA Publications sont protégés en vertu du droit de propriété intellectuelle, en particulier par le droit d'auteur. La personne consultant la base CemOA Publications peut visualiser, reproduire, ou stocker des copies des publications, à condition que l'information soit seulement pour son usage personnel et non commercial. L'utilisation des travaux universitaires est soumise à autorisation préalable de leurs auteurs. Toute information relative au signalement d'une publication contenue dans CemOA Publications doit inclure la citation bibliographique usuelle : Nom du ou des auteurs, titre et source du document, date et URL de la notice (dc_identifiant).

Couverture géographique : FRANCE

Télécharger les documents : <https://irsteadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00008784>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/l-elevage-des-ecrevisses-la-problematique-mondiale-et-les-difficultes-en-france0>

Evaluer cette notice: